

Code de conduite

Éthique et intégrité

Groupe Vimian ainsi que ses segments Nextmune, Movora, VetFamily et Indical Bioscience

Révision : 01

Date d'approbation : 15/11/2022



vimian™

Introduction

- / Vimian Group AB (publ) et ses filiales, y compris toutes les filiales appartenant aux segments Nextmune, Movora, VetFamily et Indical Bioscience (collectivement ci-après « Vimian ») s'engagent à respecter des normes élevées d'éthique commerciale. Dans le cadre de cet engagement, le présent Code de conduite (ci-après, le « Code ») entend fournir des conseils sur la manière dont nous, les employés et sous-traitants de Vimian (ci-après les « Vimians »), nous montrons à la hauteur de l'ambition d'agir avec une éthique et une intégrité irréprochables.
- / Toutes les activités professionnelles de Vimian seront et doivent être évaluées selon des normes élevées d'éthique commerciale.
- / Tous les Vimians ont la responsabilité personnelle d'« incarner le code » en l'intégrant dans leur travail et en encourageant leurs collègues à faire de même.
- / Le présent Code s'applique à tous les employés, sous-traitants et partenaires commerciaux de Vimian.



Table des matières

<u>Connaître et respecter le Code</u>	4	<u>Sanctions commerciales</u>	16
<u>Se manifester (y compris pour lancer une alerte)</u>	5	<u>Protection et promotion de la santé et de la sécurité</u>	17
<u>Absence de représailles</u>	6	<u>Qualité et sécurité des produits et services</u>	18
<u>Agir de façon éthique et intègre</u>	7	<u>Protection des droits de l'homme</u>	19
<u>Pratiquer la solidarité et l'inclusivité</u>	8	<u>Protection des droits des animaux</u>	19
<u>Absence de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation</u>	9	<u>Protection du bien-être animal</u>	19
<u>Protection des informations confidentielles</u>	10	<u>Protection de l'environnement</u>	20
<u>Protection des informations personnelles</u>	11	<u>Protection de nos actifs</u>	21
<u>Éviter les conflits d'intérêts</u>	12	<u>Contact</u>	22
<u>Ne pas participer à des actes de subornation ou de corruption</u>	13	<u>Mise en œuvre</u>	23
<u>Pratiques antitrust/anticoncurrentielles</u>	14		
<u>Intégrité financière et blanchiment d'argent</u>	15		

Connaître et respecter le Code

En tant qu'employé ou sous-traitant, vous devez bien connaître les informations contenues dans le présent Code, les politiques du groupe Vimian, ainsi que les autres politiques et procédures susceptibles de s'appliquer à votre segment, votre fonction ou votre rôle.

- / Le non-respect du Code par un Vimian peut faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.
- / Le non-respect du Code par un sous-traitant peut entraîner la cessation de sa relation avec Vimian.



Se manifester (y compris pour lancer une alerte)

Si vous avez une question ou si vous pensez que l'un de vos collègues Vimians ou l'ensemble de l'entreprise ne respecte pas le Code, les politiques internes ou la loi, ne gardez pas le silence. Nous voulons que vous vous exprimiez.

/ **Questions ou inquiétudes** : si vous avez une inquiétude ou une question concernant le Code ou les politiques internes, faites-en part :

/ au responsable hiérarchique ou au représentant des ressources humaines

/ Service juridique, legal@vimian.com

/ **Acte répréhensible** : Si vous pensez qu'une infraction à la loi ou au Code que ou toute autre catégorie d'actes répréhensibles s'est produite, signalez-le rapidement :

/ à votre responsable hiérarchique ou au représentant des ressources humaines

/ Service juridique, legal@vimian.com

/ Par le biais du [canal de lancement d'alerte de Vimian](#)



Absence de représailles

Lorsque vous exprimez vos inquiétudes concernant une infraction au Code, aux politiques ou à la loi, vous pouvez avoir la certitude que vous ne ferez l'objet d'aucune forme de représailles.

/ **Les représailles sont interdites**

Vimian interdit les représailles à l'encontre de l'un de ses collègues qui signale ou participe à une enquête au sujet d'une éventuelle infraction de son Code, de ses politiques ou de la loi. Si vous pensez être victime de représailles, veuillez le signaler dans le canal de lancement d'alerte de Vimian ou contacter le Service juridique. La protection contre les représailles ne s'applique pas s'il peut être établi qu'une infraction pénale a été commise lors de la collecte des informations pour le rapport ou si le rapport proprement dit constitue une infraction pénale.



Agir de façon éthique et intègre

En tant que Vimian, agissez toujours de manière professionnelle et éthique, car votre comportement a des répercussion sur le groupe.

/ Montrez l'exemple

Vous êtes toujours un représentant de Vimian : montrez l'exemple et soyez un modèle de comportement éthique.

/ Protégez vos collègues contre les représailles

En tant que responsable au sein de Vimian, veillez à ce qu'aucune personne ayant osé s'exprimer ne subisse de représailles.



Pratiquer la solidarité et l'inclusivité

Vimian vous accueille tel que vous êtes et vous encourage à être vous-même.

/ Favorisez un environnement prônant la solidarité au travail

Les Vimians sont tenus de tout mettre en œuvre pour promouvoir un environnement de travail prônant l'ouverture, l'intégrité et l'honnêteté, où chacun se sent à l'aise pour poser des questions et signaler ses inquiétudes ou des infractions potentielles.

/ Encouragez la liberté d'association

Encouragez vos collègues à être eux-mêmes et veillez à ce que la liberté d'association soit effectivement exercée sans discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.



Absence de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation

Vimian s'efforce d'instaurer une atmosphère positive et créative au travail.

/ **Faites en sorte que chacun se sente inclus**

Notre environnement de travail doit être dénué de crainte de discrimination ou de harcèlement. Ne posez pas d'acte de discrimination, de harcèlement ou d'intimidation sous quelque forme que ce soit : verbale, physique ou visuelle.

/ **Faites entendre votre voix**

Si vous pensez que vous ou qu'un collègue a été victime d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination de la part d'un collaborateur de Vimian, d'un partenaire ou d'un fournisseur de Vimian, nous vous encourageons vivement à signaler immédiatement l'incident à votre responsable, aux Ressources humaines, au Service juridique ou par le biais de la procédure de lancement d'alerte (voir la section « Faites entendre votre voix » ci-dessus).



Protection des informations confidentielles

Vimian accorde une grande importance à ses informations confidentielles. Ne divulguez pas d'informations confidentielles de Vimian ou de ses partenaires, employés et autres parties prenantes à un tiers, sauf si vous y êtes autorisé.

/ Identifiez correctement

Identifiez correctement les informations confidentielles afin de préciser comment elles doivent être manipulées, distribuées et éventuellement détruites.

/ Sauvegardez et partagez-les en toute sécurité

Veillez à ce que les informations confidentielles ne parviennent pas à des personnes non autorisées. Soyez prudent et attentif lorsque vous fournissez des données confidentielles à quiconque à l'intérieur ou à l'extérieur de Vimian. Le cas échéant, assurez-vous que des engagements en matière de confidentialité sont conclus avant de divulguer les informations confidentielles.

/ Protégez les informations confidentielles de partenaires et de concurrents

Tout comme vous veillez à ne pas divulguer les informations confidentielles de Vimian, il est également important de ne pas divulguer les informations confidentielles de nos partenaires. En outre, nous nous livrons à une concurrence loyale envers nos concurrents. Nous ne cherchons pas à obtenir leurs informations confidentielles ou toute information confidentielle appartenant à l'un des anciens employeurs de Vimian. Ne tirez jamais parti d'informations confidentielles d'un concurrent ou d'un ancien employeur.

/ Gardez-les pour vous, même chez vous

Certains d'entre nous auront des relations familiales ou personnelles avec des personnes employées par nos concurrents ou partenaires commerciaux. Soyez prudent, ne dites rien de confidentiel à votre conjoint ou aux membres de votre famille, ne partagez pas de mots de passe et ne leur demandez pas d'obtenir d'informations confidentielles sur leur entreprise.

Parmi les exemples d'**informations confidentielles**, citons les informations relatives aux acquisitions, cessions et investissements potentiels, les plans d'affaires, les chiffres de vente et de bénéfices, les secrets commerciaux, les tarifs, les plans de nouveaux produits ou de marketing, les idées de recherche et de développement, la propriété intellectuelle et les procédés de fabrication.

Protection des informations personnelles

Vimian accorde une grande importance aux informations personnelles de ses employés et de ses parties prenantes. Ne divulguez pas d'informations personnelles de Vimian ou de ses partenaires, employés et autres parties prenantes à un tiers, sauf si vous y êtes autorisé.

/ Gardez-les en sécurité

Veillez à ce que les informations personnelles que vous traitez soient sûres, sécurisées, exactes et conformes à la politique de confidentialité de l'entreprise concernée de Vimian et aux lois applicables.

/ Ne collectez que les informations nécessaires pendant la période nécessaire. Ensuite, détruisez-les.

Ne recueillez, ne consultez et n'utilisez les informations personnelles qu'à des fins professionnelles. Faites preuve de prudence lorsque vous déterminez les informations qui sont réellement nécessaires et ne conservez que les informations personnelles dont vous pouvez justifier la nécessité. Veillez à ce que les informations personnelles ne soient pas conservées pendant une période plus longue ou pour une raison autre que celle qui peut être justifiée par la loi et à ce qu'elles soient correctement détruites.

/ Rendez-les accessibles à la personne à qui elles appartiennent

Nous veillerons à ce que les personnes dont les informations personnelles sont détenues par Vimian ou ses segments puissent accéder à leurs informations, les examiner et les corriger.

/ Même procédure pour les informations personnelles d'un collègue

Les informations personnelles de collègues sont collectées et utilisées dans le cadre de la relation de travail avec Vimian et sont conservées aussi longtemps que l'exigent la politique de Vimian et la loi.



Les **informations personnelles** sont toutes les informations relatives à une personne pouvant être identifiée.

Éviter les conflits d'intérêts

/ **Soyez attentif à l'engagement extérieur de Vimian**

Vimian vous encourage à vous impliquer dans des activités en dehors du travail si cela vous motive, vous apporte un objectif et vous développe en tant que personne.

Toutefois, évitez l'engagement extérieur, par exemple les emplois extérieurs, les rôles consultatifs et les sièges au conseil d'administration, auprès de concurrents ou de partenaires commerciaux de Vimian lorsque votre jugement pourrait être, ou sembler être, influencé d'une manière qui pourrait porter préjudice à Vimian. Il convient également d'éviter que vous ou un membre de votre famille n'ayez un investissement important chez l'un de nos clients, concurrents ou tiers qui travaillent avec Vimian.

/ **Soyez vigilant en ce qui concerne l'acceptation de cadeaux**

Accepter des cadeaux et d'autres gestes commerciaux de la part d'un concurrent ou d'un partenaire commercial de Vimian peut facilement créer l'apparence d'un conflit d'intérêts, surtout si la valeur du cadeau est importante. La [Politique de lutte contre la subornation et la corruption](#) de Vimian fournit des conseils spécifiques sur les cas où il convient d'accepter des cadeaux ou tout autre geste commercial.

/ **Soyez vigilant concernant les relations au travail**

Certaines relations (amoureuses, physiques ou familiales) avec des collègues ou des parties prenantes de Vimian peuvent compromettre ou être perçues comme compromettant votre capacité à assumer vos responsabilités professionnelles, peuvent créer des positions inconfortables ou conflictuelles et soulever des problèmes d'équité, de favoritisme ou de harcèlement. Par conséquent, soyez attentif à la façon dont vos relations au sein de Vimian pourraient avoir un impact ou être perçues par d'autres.



Un **conflit d'intérêts** est une situation dans laquelle des obligations concurrentes pourraient vous amener à essayer de tirer un avantage personnel pour vous, vos amis ou votre famille au détriment de Vimian. Évitez les conflits d'intérêts et les circonstances qui pourraient apparaître comme un conflit.

En cas de doutes, examinez la situation avec votre responsable, les RH ou un représentant juridique.



Ne pas participer à des actes de subornation ou de corruption

Vimian pratique la tolérance zéro pour la subornation et la corruption. Ne corrompez jamais personne, pour quelque raison que ce soit.

/ **Respectez l'ensemble des lois applicables**

En tant que groupe multinational, Vimian doit se conformer aux lois nationales et extraterritoriales applicables en matière de lutte contre la corruption, notamment la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (« FCPA »), la loi britannique sur la corruption (« UKBA »), le Code pénal suédois et toute autre loi anti-corruption en vigueur sur les marchés où nous exerçons nos activités.

/ **Suivez les lois applicables au(x) pays où vous opérez**

Gardez à l'esprit, surveillez et suivez les restrictions en matière de cadeaux et de marques d'hospitalité dans votre pays.

Veillez consulter la [Politique de lutte contre la subornation et la corruption](#) pour de plus amples informations.



Pratiques antitrust/anticoncurrentielles

Vimian croit en une concurrence libre et ouverte. Ne participez pas à des pratiques commerciales anticoncurrentielles illégales ou contraires à l'éthique, notamment :

/ Respectez une concurrence loyale.

- Ne vous mettez jamais d'accord avec des clients pour maintenir ou influencer des prix de revente.
- Ne vous mettez jamais d'accord avec un concurrent pour coordonner les offres faites à un client et ne vous mettez jamais d'accord avec un client ou un concurrent pour ne pas faire d'affaires avec d'autres entreprises.
- Ne tirez jamais un avantage déloyal d'une position dominante sur le marché en vous livrant à des activités anticoncurrentielles.

Les lois sur la concurrence loyale ou les lois antitrust sont complexes et les exigences de conformité peuvent varier en fonction des faits et des circonstances. Consultez le directeur financier de votre segment ou le conseiller juridique de Vimian si vous avez des questions ou des inquiétudes concernant les lois de lutte contre la concurrence.



Intégrité financière et blanchiment d'argent

Agissez toujours en faisant preuve d'intégrité financière afin de garantir le professionnalisme de l'entreprise. Par exemple, veillez à ce que l'argent soit dépensé de manière appropriée, à ce que nos états financiers soient complets et exacts, et à ce que les contrôles internes soient honorés. Ne vous livrez pas au blanchiment d'argent, ni à tout acte qui puisse ressembler au blanchiment d'argent. En particulier :

/ Tenez-vous-en à la vérité

Veillez à ce que les écritures financières soient claires et complètes et à ce qu'elles ne dissimulent pas ou ne déguisent pas la véritable nature d'une transaction. N'enregistrez jamais de fausses ventes ou expéditions, ou ne les enregistrez pas de manière anticipée, ne sous-estimez pas ou ne surestimez pas les dettes et les actifs connus et ne reportez pas l'enregistrement d'éléments qui devraient être passés en charges.

/ Ne conservez pas de fonds, d'actifs ou de dettes non déclarés ou non enregistrés.

/ Soyez vigilant et honnête

Soyez vigilant quant aux dépenses de l'entreprise et soyez toujours précis, complet et honnête lorsque vous soumettez des prestations, des résultats de recherche, de qualité et de sécurité.

/ Faites attention aux paiements suspects

Pour contribuer à la prévention et à la détection du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, faites attention aux paiements suspects, par exemple les paiements effectués à partir de comptes personnels au lieu de comptes professionnels, et les fonds provenant d'institutions financières ou de tiers sans lien logique avec le client ou le tiers.



Sanctions commerciales

De nombreuses lois régissent les échanges commerciaux transfrontaliers. Nous nous engageons à nous conformer à l'ensemble de ces lois. Ne participez pas à une relation commerciale, directe ou indirecte, avec des parties faisant l'objet de sanctions commerciales.

/ Connaissez les exigences du pays dans lequel vous opérez

Si vous êtes impliqué dans des opérations, la logistique, la finance, la planification de réunions, la fabrication et l'approvisionnement, la recherche et le développement, la réglementation ou le domaine juridique au niveau international, il est particulièrement important que vous connaissiez et respectiez les exigences associées aux pays dans lesquels vous faites des affaires.

/ Tenez les registres pertinents et nécessaires

Tenez les registres d'importation, d'exportation et de douane requis dans chacun des sites commerciaux de Vimian.

/ Consultez le service juridique en cas de boycott

Si vous recevez une demande de participation à un boycott ou si l'on vous demande quelle est la position de Vimian concernant un boycott, contactez immédiatement le conseiller juridique.



Protection et promotion de la santé et de la sécurité

Vimian promeut un environnement de travail sain, sûr et sans violence, et demande instamment à tous ses employés et sous-traitants de le promouvoir également à tout moment. En particulier, gardez à l'esprit les points suivants :

- / **Arrêtez tout travail qui vous semble dangereux**
- / **Faites entendre votre voix**
Vous êtes encouragé à faire entendre votre voix et à demander de l'aide si vous ne vous sentez pas bien, mentalement ou physiquement.
- / **Connaissez les procédures d'urgence et de sécurité qui s'appliquent à votre lieu de travail.**
- / **Soyez toujours sobre au travail**
Veillez à ce que vos performances ne soient pas altérées par l'alcool ou toute autre drogue, y compris les médicaments prescrits et en vente libre, lorsque vous exercez une activité liée à Vimian, quels que soient l'heure et le lieu.
- / **Signalez les blessures, quelle que soit leur gravité**
Signalez immédiatement à un responsable les blessures survenues sur le lieu de travail, quelle que soit leur gravité. Ne partez pas du principe qu'un collègue a fait un signalement.
- / **Veillez à ce que les tiers aient été informés des procédures de sûreté et de sécurité.**
Informez les tiers concernés, tels que les sous-traitants et les autres personnes avec lesquelles nous travaillons, afin qu'ils suivent nos procédures de sûreté et de sécurité.

Si la situation est urgente ou potentiellement mortelle, appelez d'abord la police locale, les pompiers ou d'autres intervenants d'urgence avant de signaler la situation aux RH, à votre responsable et/ou à people@vimian.com.



Qualité et sécurité des produits et services

Nos clients font confiance à nos produits et services de haute qualité. Chez Vimian, nous prenons les questions de qualité et de sécurité au sérieux. Veillez à signaler tout événement indésirable et tout problème dont vous avez connaissance.

/ Signalez tous les événements indésirables

Signalez tous les événements indésirables et les problèmes liés aux produits et services aux affaires réglementaires, à votre responsable, aux RH ou au service juridique. Vous pouvez être informé de ces événements et de ces problèmes de différentes manières : par des appels téléphoniques, des lettres, des e-mails, des sites Web et des formulaires de réponse remplis dans le cadre de programmes de marketing parrainés par Vimian, ou lors de réunions ou de conversations informelles au travail ou même dans un cadre social.

/ Transmettez tous les effets indésirables à la pharmacovigilance

Toute information sur un effet indésirable doit être transmise à un collègue de la pharmacovigilance ou de la réglementation dans les 24 heures. Tout problème lié au produit qui n'est pas défini comme un effet indésirable doit être signalé.

Les **effets indésirables** sont définis comme des événements médicaux inattendus associés à l'utilisation d'un médicament.

Seuls certains des produits de Vimian font l'objet d'un signalement d'effets indésirables. En cas de doute sur le fait qu'un produit particulier soit concerné par les obligations de déclaration des effets indésirables, veuillez vérifier auprès de vos collègues des affaires réglementaires.

Protégez les droits et le bien-être des animaux et de l'homme

Vimian soutient les efforts internationaux visant à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et des animaux. Vimian ne tolère aucune violation des droits de l'homme ou des animaux dans une quelconque partie de sa chaîne de valeur.

/ Respectez toutes les lois et réglementations applicables en matière de droits de l'homme et de pratiques de travail.

Respectez l'ensemble des lois, règlements, normes et pratiques commerciales applicables en matière de droits de l'homme et de pratiques de travail. Par exemple, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, le Pacte mondial des Nations unies. Cette attente comprend le respect des droits de l'homme et des droits du travail internationalement reconnus des travailleurs et leur traitement avec respect et dignité, ainsi que la conformité aux réglementations internationales et locales couvrant la fabrication, l'importation et le transport de matières dangereuses, y compris les exigences en matière de documentation, d'enregistrement et de notification.

/ Respectez toutes les lois et réglementations applicables en matière de bien-être animal.

Respectez toutes les exigences légales en matière de soins et de bien-être des animaux, notamment les animaux avec lesquels vous travaillez, en veillant à ce que leurs cinq besoins fondamentaux soient satisfaits. Ces cinq besoins comprennent trois besoins physiques (alimentation, environnement et protection contre la douleur, les blessures et les maladies) et deux besoins de bien-être mental (le besoin d'être avec ou sans d'autres animaux de la même espèce et de pouvoir se comporter naturellement). Si d'autres directives supplémentaires sont nécessaires, consultez la [Politique](#) de Vimian en matière de bien-être animal.

Signalez toute suspicion ou toute preuve d'infraction aux droits des animaux ou des droits de l'homme au service de [protection des animaux](#), au Service [juridique](#) ou de manière anonyme par le biais du [canal de lancement d'alerte](#) de Vimian.



Protection de l'environnement

Vimian s'est engagé à effectuer une transition vers une entreprise à impact climatique nul à travers l'ensemble de la chaîne de valeur et à donner à ses clients les moyens d'en faire autant. Cela signifie que nous devons utiliser les ressources de la planète de manière raisonnée et développer nos activités en tenant compte de la communauté mondiale.

/ **Respectez l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de bien-être animal.**

/ **Veillez à une gestion appropriée des déchets et des substances dangereuses.**

/ **Connaissez et comprenez la Politique de Vimian en matière climatique et environnementale.**

/ **Soyez proactif**

Nous vous encourageons à être proactif et à chercher des moyens de réduire les déchets et d'utiliser l'énergie et les ressources naturelles plus efficacement. Contactez le responsable du développement durable de votre segment ou du groupe.

/ **Signalez vos inquiétudes**

Signalez vos inquiétudes concernant les risques environnementaux potentiels à votre responsable, au responsable des RH ou du développement durable de votre segment ou du groupe.

Pour en savoir plus sur notre engagement concernant la protection de l'environnement, consultez notre politique climatique et environnementale.



Protection de nos actifs

Chacun d'entre nous est chargé de prendre soin des actifs de Vimian et nous devons faire preuve de proactivité pour les protéger contre la perte, les dommages, le vol, le gaspillage et l'utilisation inappropriée.

/ Protégez la propriété intellectuelle

Veillez à protéger notre propriété intellectuelle et à respecter les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

/ Soyez vigilant avec les dispositifs non autorisés

Les dispositifs non autorisés, tels que les ordinateurs personnels, ne peuvent pas être utilisés pour transmettre, stocker ou travailler sur des informations confidentielles appartenant à Vimian.

/ Soyez vigilant quant à la cybersécurité - protégez les données et les systèmes d'information de Vimian

Veillez à ce que les données et les systèmes d'information soient protégés contre les violations accidentelles et intentionnelles. En particulier :

- Soyez attentif aux escroqueries par hameçonnage ou à d'autres tentatives de découverte d'informations sur l'entreprise.
- N'ouvrez pas les liens suspects dans les e-mails, même si vous en connaissez la source.

Les **actifs** comprennent les biens matériels, les installations, les équipements, les stocks et les fournitures, les ressources financières, les informations confidentielles, les fichiers et les documents, les réseaux informatiques et leur contenu.

La **propriété intellectuelle** (PI) comprend les brevets, les marques, les secrets commerciaux, les droits d'auteur et les connaissances scientifiques et techniques.



Contact

/ RH

- Contactez le service RH de votre segment ou people@vimian.com

/ Service juridique

- Contactez le Service juridique/le conseiller juridique à l'adresse legal@vimian.com

/ Affaires réglementaires et pharmacovigilance

- Contactez le service des affaires réglementaires, de la conformité ou de la pharmacovigilance de votre segment

/ Lancement d'alerte

- <https://vimiangroup.whistlelink.com/>

/ Développement durable

- Responsable du développement durable du groupe à l'adresse ellen.brostrom@vimian.com

/ Bien-être animal

- Conseiller en bien-être animal à l'adresse animalwelfare@vimian.com

/ Politiques et cadres de Vimian

- Politique de lutte contre la subornation et la corruption
- Politique en matière de bien-être animal
- Politique climatique et environnementale
- Code de conduite des fournisseurs



Mise en œuvre des politiques

- / Révision par le conseiller juridique 2022T3
- / Signature par les représentants du segment 2022T3
- / Signature par l'équipe de direction générale le 08/11/2022.
- / Approbation par le Conseil d'administration le 15/11/2022
- / Partage avec tous les employés par e-mail et en réunion 2022T4-2023T1
- / Publication sur le site Web accessible à toutes les parties prenantes 2022T4
- / Formation pour tous les employés proposée sur une base annuelle
- / Communication aux investisseurs pour veiller à la sensibilisation au Code 2022T4

Responsabilité

Chaque employé et sous-traitant de Vimian est tenu de respecter le Code.

Sensibilisation

Chaque membre de l'équipe de direction de Vimian doit veiller à ce que son organisation ait connaissance du Code et de son contenu.

Appropriation globale du Code de conduite

Le PDG et le conseiller juridique de Vimian doivent s'assurer que le Code est pertinent et mis en œuvre dans l'ensemble du groupe Vimian.